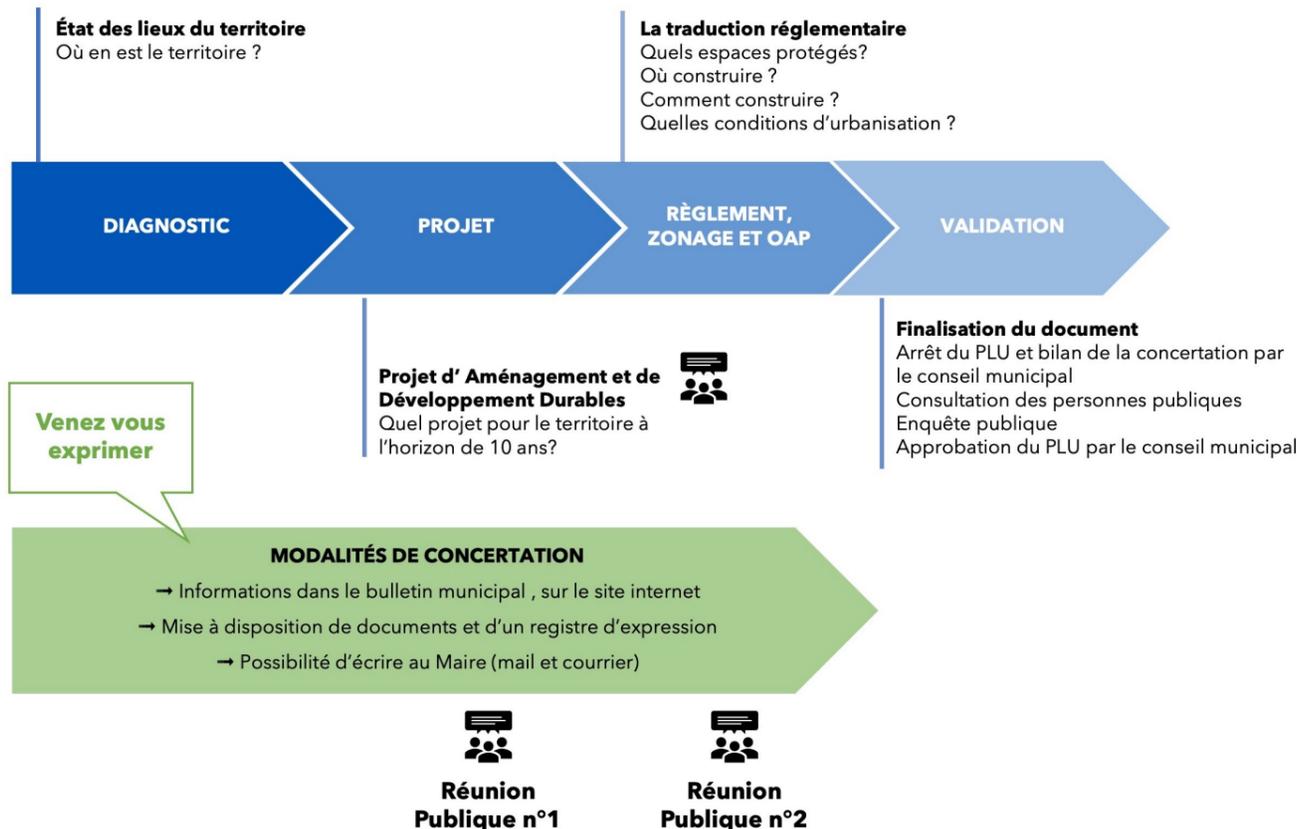


Avancement de la procédure & concertation

La révision d'un PLU se déroule en une phase d'étude, qui fait l'objet de concertation avec la population (voir modalités ci-dessous) et les structures institutionnelles, suivie d'une phase administrative de consultation officielle des personnes publiques. Enfin, une enquête publique est organisée avant d'envisager l'approbation du PLU et sa mise en application.

Aujourd'hui, une étape importante est en cours. Il s'agit du **diagnostic territorial** qui met en lumière un constat de notre territoire et les enjeux d'aménagement qui en résultent. La révision du PLU représente un « chantier » important pour les mois qui viennent. Elle nécessitera de mettre en place une méthodologie de travail rigoureuse, en plusieurs étapes, avant sa formalisation en un document opposable aux tiers, qui viendra remplacer le PLU en vigueur.



Petit lexique de l'urbanisme

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durables

PLH : Programme Local de l'Habitat

PLU : Plan Local d'Urbanisme

SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale

Trame Verte et Bleue : un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



Chères Vétraziennes, chers Vétraziens,

La révision du PLU a été prescrite par délibération du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 pour adapter le PLU en vigueur aux nouveaux enjeux de l'urbanisme. Le futur PLU doit répondre au cadre législatif et être compatible avec les documents de planification supérieure tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) établis par Annemasse Agglo.

Vétraz-Monthoux, territoire périurbain complexe, s'inscrit dans une dynamique de développement. La révision du PLU est un des leviers essentiels pour encadrer la mutation déjà engagée, notamment en raison de la pression foncière liée à sa situation géographique, dans le respect des lois et documents en vigueur.

Ce travail permettra à la fois de prendre en compte la question du foncier, des déplacements, du développement économique, et de maintenir un cadre de vie agréable pour les habitants.

Aujourd'hui, une étape importante a été réalisée. Il s'agit du **diagnostic territorial** qui met en lumière un constat de notre territoire et les enjeux d'aménagement qui en résultent.

À chacune des étapes, le Conseil Municipal a souhaité vous associer afin que vous puissiez vous exprimer. C'est dans ce cadre que je vous invite à cette réunion publique qui vous exposera la synthèse du diagnostic territorial du PLU. Aussi, nous comptons sur votre participation, qui nous l'espérons sera importante.

Votre Maire,
Patrick ANTOINE

Réunion publique

Synthèse du diagnostic et des enjeux de notre territoire

Judi 6 juillet 2023

19 heures

Maison communale

Albert Roguet

Le PLU est un document de synthèse

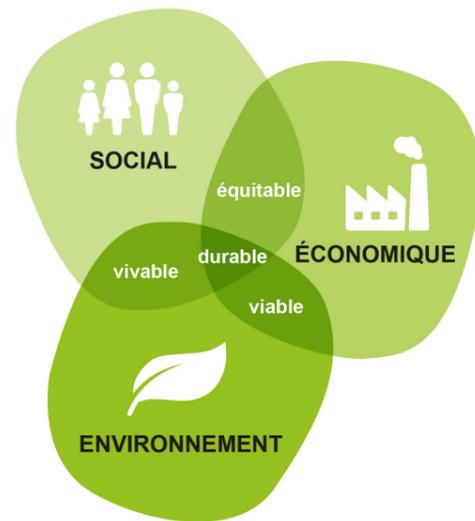
entre l'urbanisme de projet qui traduit une volonté politique pour l'aménagement du territoire

et l'urbanisme réglementaire, qui encadre l'acte de construire

Ce n'est pas un document isolé. Il doit **répondre au cadre législatif** et être compatible avec les documents de planification supérieure : Schéma de Cohérence Territoriale d'Annemasse Agglo, Programme Local de l'Habitat et le PCAET d'Annemasse Agglo.

Le PLU doit être adapté aux enjeux actuels, aux contraintes du territoire et répondre aux objectifs politiques de la collectivité.

Le PLU s'appuie de la notion de *développement durable* qui traduit la convergence de trois préoccupations :



« Diviser par deux le rythme d'artificialisation des sols sur les dix prochaines années par rapport à la décennie précédente d'ici 2030, dans le but d'atteindre la zéro artificialisation nette d'ici 2050 »

Pièces constitutives du PLU

Pièce n°1 Le RAPPORT DE PRÉSENTATION

Expose le diagnostic territorial, l'état initial de l'environnement et justifie les dispositions du PLU.

Pièce n°2 Le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables)

Fixe les grandes orientations du projet de vie pour les 10-12 prochaines années.

Pièce n°3 Le RÈGLEMENT

Le règlement écrit : Fixe les modes d'occupation et d'utilisation du sol sur l'ensemble du territoire communal.

Le règlement graphique (plan de zonage) : Délimite le projet en différentes zones, et précise les servitudes particulières d'aménagement (espaces protégés, emplacements réservés, prescriptions pour la réalisation de logements sociaux).

Pièce n°4 Les ANNEXES

Rappellent les servitudes d'utilité publique, les modalités de gestion des eaux pluviales, eaux usées, ... et de manière générale comprennent les informations utiles au public concernant le droit du sol.

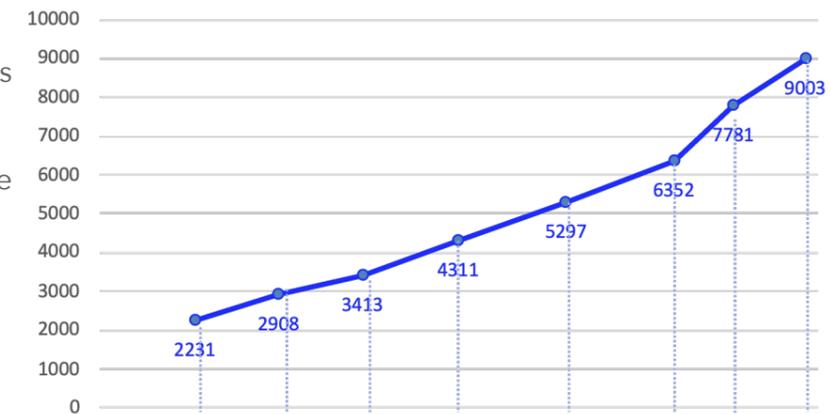
Pièce n°5 Les ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Fixent les principes d'aménagement souhaités par la collectivité sur certains secteurs (typologie d'habitat, accès, traitements paysagers, ...)

Démographie et habitat

- Une forte attractivité résidentielle
- Attractive pour les jeunes familles mais déficit de petits logements
- Une production importante de logements
- Un revenu médian très élevé

Évolution de la population



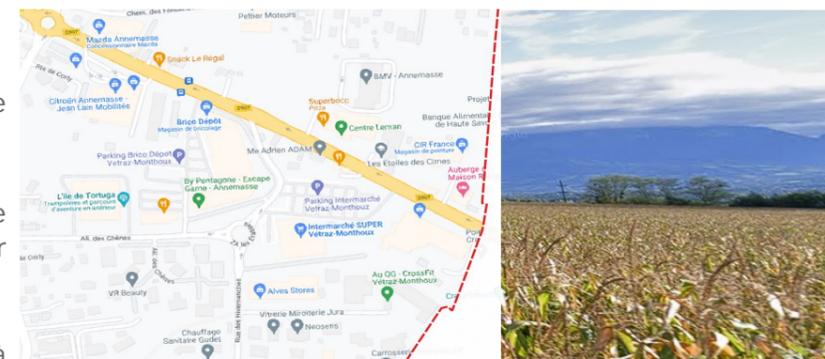
Fonctionnement urbain

- Vétraz-Monthoux appartient à la ville agglomérée au sens du SCoT
- Une qualité urbaine à préserver
- Un centre-bourg bien équipé et des services nombreux, un collège est en cours de construction
- Des Transports Collectifs en Site Propre en cours de déploiement
- Des cheminements piétons et cycles à conforter
- Des espaces urbains à adapter au changement climatique



Économie

- Peu de disponibilités foncières pour le développement économique
- Des services et commerces de proximité en centre bourg à pérenniser et développer
- Des enjeux agricoles encore présents à l'Est de la commune



Trame verte et bleue

- Une continuité écologique à maintenir entre la Menoge et les plaines agricoles

